

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 10 Juin 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – P. FREON – G. MICHELY – JP DESLIAS - P. ORMECHE - S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – E. PILLARD-CLEMENTEL – P. BERTON - C. RAFIN – S. BUTET – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - T. DEGRANDE donne pouvoir à MH. AUBINEAU - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à K. GAI - J.F. CESSAC donne pouvoir à JP DESLIAS - K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET - H. ROSARIO donne pouvoir à E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD donne pouvoir à JL. LEVESQUE - S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Frédéric GUIRAO

OBJET : TARIFICATION DE MANIFESTATION CULTURELLE – FÊTE DU PINEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de fixer le montant des billets d'entrées des manifestations culturelles, et notamment la fête du Pineau prévue le samedi 27 août 2022

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré
PAR 27 VOIX POUR, décide :

- de fixer le prix de l'assiette garnie et le verre de pineau de dégustation pour la Fête du Pineau prévue le 27 août 2022 à 5 €.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE